# CHARTE DES ELUS EN CAP

Les élus Solidaires-Douanes adhèrent sans réserve aux valeurs, pratiques et positions ci-après et s'engagent à représenter et à défendre les personnels sur la base des principes généraux exposés dans la présente charte.

## Les valeurs

Les problématiques liées au déroulement de carrière des agents, bien que donnant lieu à un examen au cas par cas, ne peuvent être isolées des revendications globales en matière d'effectifs, de pouvoir d'achat, d'organisation des services et de relations hiérarchiques.
Les interventions des élus doivent être en conformité avec les principes et positions déterminés collectivement par notre organisation, avec l'objectif de **prendre en compte l'intérêt collectif et de rester en cohérence avec nos valeurs et revendications générales.**

## La pratique

Nos élus s'engagent à défendre **tous les agents** sur la base de revendications clairement affichées et à rendre compte, dans le respect des règles de discrétion professionnelle propre au fonctionnement des CAP, de leurs interventions et du sens de leur vote. **Cette démarche exclut donc tout forme de clientélisme.**
Les interventions dans les CAP, tout en préservant les intérêts des agents, doivent viser principalement **à souligner les incohérences des choix opérés par l'administration**, **à dénoncer toute forme d'arbitraire.**
La défense des agents doit s'articuler autour de ces principes généraux **et ne jamais conduire à porter atteinte à la situation d'autres agents** : cette exigence est incompatible avec des recours mettant directement en cause d'autres agents, sauf si l'argumentation s'appuie exclusivement sur leur situation hiérarchique ou la nature de leurs fonctions.
Un élu qui, pour des raisons personnelles, décide de démissionner de notre organisation a le devoir moral de proposer la remise de son mandat à nos instances locales ou nationales.
La transparence doit être recherchée sans nuire aux intérêts des agents, **ce qui interdit la publication de toute information à caractère nominatif.**
Les élus en CAP doivent être associés aux débats des autres instances de notre organisation et rendre compte régulièrement de leur mandat.

## Les positions

**<u>Entretien professionnel</u>**
Le nouveau système du compte rendu professionnel prévu dans le cadre du PPCR (un entretien professionnel tous les 3 ans avec l'attibution de 8 mois de réduction à 25 % des agents) ne fera que précariser davantage les agents dans leur déroulement de carrière en accentuant l'infantilisation, l'individualisation des comportements et en contribuant à détruire les collectifs de travail.

Solidaires-Douanes dénonce l'hypocrisie qui consiste pour l'administration à présenter l'entretien professionnel comme une avancée pour les agents.
Le système d'avancement qui lui est lié et dont les inégalités seront encore accentuées dans le nouveau système, répond uniquement à une logique budgétaire, source d'incohérences et

d'inégalités tant pour les agents que pour les usagers du service public qui se retrouvent victimes d'un système qui n'est pas sans incidence sur le traitement de leur dossier.

Nous avons encore très peu d'informations à ce jour sur les conséquences de ce nouveau système quant aux possibilités de recours en CAP pour les agents.

Actuellement, en CAP, tout rejet d'un recours est sanctionné par **un vote contre de la part de Solidaires.**
**Chaque dossier doit être examiné par les représentants du personnel en CAP, non seulement dans le cadre de l'analyse des effets pervers du système (mathématiquement 0,9 mois par agent ce qui conduit à des répartitions par services totalement inadapté à la réalité des situations et à la reconnaissance du travail fourni).**

Toute manifestation concrète d'une prise en considération du recours (relèvement de la cadence d'avancement, modifications d'appréciations) peut conduire à une abstention ou un vote pour dans la mesure où elle serait jugée assez significative et conforme à la volonté de l'agent.

**Le plus important dans tout examen d'un recours = mettre au jour les contradictions de l'administration dans le traitement des dossiers, souligner la versatilité des arguments qu'elle fait valoir d'un dossier à un autre, dénoncer les inégalités de traitement selon les fonctions exercées (les fonctions « nobles » et les autres).**

**Listes d'aptitude**
Nous revendiquons le remplacement des LA par des examens professionnels, déconnectés du dossier professionnel, plus objectifs.
Nous demandons l'inscription de l'ensemble des agents ayant vocation par ordre d'ancienneté.
Le non respect du critère d'ancienneté entraîne un vote contre systématique.
Dans le cas du respect de ce principe, le sens du vote est dicté en fonction du nombre d'agents proposés et des critères mis en avant par l'administration.

**Tableaux d'avancement**
Nous revendiquons la linéarité de la carrière et l'affectation des agents à la résidence (sauf pour le TA d'accès à IP ).

**Mutations**
Solidaires-Douanes revendique l'abandon du critère de l'âge possible de départ à la retraite dans la gestion des mutations.
Solidaires-Douanes s'oppose à la rigidité du système de prononcé des mutations, qui désormais est totalement soumis à la politique de restrictions des effectifs, anticipe les suppressions de services, créant ainsi des unités de travail exsangues et dans l'impossibilité d'assurer leur mission de service public.

Solidaires-Douanes revendique que les dispositions en faveur du rapprochement de conjoint (RC) soient élargies au **rapprochement d'enfant**.

***Établissement du tableau***
Solidaires-Douanes revendiquait une gestion des affectations par le tableau annuel de mutation indépendant des effets de l'évaluation (ancienneté dans le grade et dans l'échelon qui prévalaient jusqu'ici) et reposant sur un décompte des points prenant en compte en priorité l'ancienneté de l'agent dans la catégorie au sein de la Fonction publique.
Un nouveau système de décompte a été élaboré en Groupe de Travail (DG) au cours de l'année 2015.
Il n'est pas vraiment satisfaisant même si les critères de l'ancienneté dans le grade et l'échelon ont été supprimés pour être remplacés par les critères d'ancienneté dans la catégorie et d'ancienneté en douane.

En effet, le critère que l'administration voulait placer en priorité était le critère de l'ancienneté dans l'affectation.
Des scenarii à 5 et 10 ans ont été proposés pour que soit finalement retenu à la majorité des organisations syndicales un scenario à 7 ans (1 point par mois jusqu'à 7 ans d'ancienneté).
Vote contre de Solidaires, la prévalence de l'ancienneté constituant un frein à la polyvalence des agents.

Solidaires est également opposé à l'établissement de tableaux spécifiques (DNRED avec un système de sélection préalable, DNRFP postes d'enseignants) qui ne relèvent pas des mêmes règles que le tableau général (critères à géométrie variable ou profil).

***Prononcé des mutations***
Afin de limiter l'arbitraire de l'administration et dans la mesure où il n'est pas envisageable sur un plan pratique de proposer un contre-tableau excluant les effets de la notation, nous motivons nos votes par référence au décompte des points effectué par l'administration.
Dès lors que le tableau est respecté, les élus peuvent **voter pour** le prononcé des mutations (ne jamais oublier cependant la situation spécifique de la DNRED qui pourrait justifier une abstention, voire un vote contre de principe).

**Postes à profil**
**Solidaires-douanes** est opposé à la mise en place de filières métiers et à la gestion discrétionnaire des affectations par la généralisation des postes à profil qui remettent en cause le principe d'égalité entre les agents.
Nous admettons toutefois que la particularité de certaines fonctions puisse justifier un traitement particulier, à condition que le nombre de postes reste limité, que leur implantation et leurs conditions d'exercice soient clairement identifiées et discutées au préalable avec les représentants du personnel, fiches de postes à l'appui.

Si le poste proposé ne rentre pas dans liste prédéterminée ou si les règles normales de publicité de la vacance du poste n'ont pas été respectées, **le vote contre** s'impose.

**Enquêtes**
Si les règles de publicité ont été respectées et que le choix est opéré en fonction du décompte des points, **vote pour**.

**Discipline**
Solidaires-douanes **refuse de prendre en charge la défense d'agents ayant commis des actes avérés à caractère raciste ou des agressions sexuelles.**

En tant que membres de la CAP réunie en formation discipline, nos élus s'attachent à rechercher l'information au-delà du dossier présenté par l'administration (fonctionnement d'un service similaire, rôle de la hiérarchie locale, environnement personnel et professionnel de l'agent, déontologie en jeu …).

Lors de la CAPC, les élus veillent à faire émerger la situation de l'agent, l'attitude de la hiérarchie dans la gestion de l'affaire et dans le montage du dossier (éléments à charge et à décharge en particulier), afin d'aboutir à une sanction moins lourde que celle exigée au départ par l'administration.

En tout état de cause les élus **refusent de voter l'exclusion définitive** de l'agent pour préserver ses droits à recours devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat.